

RÈGLEMENT GROUPES POUR LA PLAGE

NOM du groupe :

Ville :

Effectif groupe :

Effectif encadrants :

Date	Horaire d'arrivée	Effectifs (enfants+ animateurs)

Remarques:.....
.....

Ce règlement groupe est **un rappel et un complément** du **règlement intérieur** de la base de plein air (affiché et à disposition) et de l'**arrêté du 25 avril 2012** portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles. Ce règlement est dans l'intérêt du bon ordre, de la discipline et de la sécurité.

L'équipe encadrante s'engage à :

1. **Connaître, superviser et veiller** au respect du **règlement intérieur** de la base de plein air et au respect des **normes légales d'encadrement**.
2. **Trier** les enfants par niveau de pratique, et fournir au MNS une **liste nominative** des enfants non-nageurs et nageurs (ainsi que l'identité des encadrants).
3. Prendre en charge la **discipline, la sécurité, la surveillance et l'organisation de l'activité baignade** de son groupe.
4. Assurer une **présence (accompagner et encadrer)** et une **surveillance efficace et constante** de son groupe.
5. Se conformer aux **consignes, recommandations et interdictions** des MNS.

La présence des MNS ne décharge pas l'équipe encadrante de sa responsabilité propre.

Les Maîtres-Nageurs Sauveteurs ont compétence pour prendre toute décision visant la sécurité et le bon ordre sur le site.

Rappels législatif et conseils des MNS :

- **Taux d'encadrement, Pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau**
Pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Pour les groupes mixtes (- de 6 ans et + de 6 ans), c'est la législation des moins de 6 ans qui est appliquée.

- *Différencier visuellement les enfants Nageurs des Non-Nageurs (Au moyen de bonnets de couleurs, par exemple).*
- *Faire des sous-groupes nominatifs pour chaque animateur.*
- *Tester les enfants, en cas de doute ou d'absence de diplôme certifiant son niveau de natation (là où il a pied !!!).*
- *Demander conseil ou questionner les MNS si besoin.*

